AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 6 juillet 2026, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. 2026-30072 : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une galerie et d'un avant-toit à une distance minimale de 1,2 m de la ligne latérale au lieu de 2 m minimum, tel que stipulé à l'article 111 du règlement de zonage 1037-2017, au 95, rue de l'Écurie, lot 6 703 546, zone PDA10-09, district Mont-Brome;

2. 2026-30073 : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation d'une résidence unifamiliale isolée construite à une distance de 7,1 m de la ligne arrière au lieu de 7,6 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 171, rue d'Argenteuil, lot 2 591 785, zone P4P-33, district Mont-Soleil;

3. 2026-30074 : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la construction d'une clôture, s'apparentant à un écran d'intimité, d'une hauteur de 2,44 m au lieu de 1,8 m maximum, tel que stipulé à l'article 163 du règlement de zonage 1037-2017 au 396, rue de la Couronne, lots 2 591 195 et 3 374 305, zone P4P-17 et P3D-07, district Shefford;

4. 2026-30079 : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment industriel d'une largeur de 18 m au lieu de 25 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 71, rue Unifix, lot 6 660 246, zone PDA2-02, district Adamsville;

5. 2026-30086 : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un mur de soutènement comprenant trois (3) paliers d'une hauteur de 2 m pour une hauteur totale de 6 m au lieu de 3 m maximum, tel que stipulé à l'article 78 du règlement de zonage 1037-2017, au 20, rue Samara, lot 6 527 888, zone PDA-10-09, district Mont-Brome;

6. 2026-30087 : Demande de dérogation afin de permettre la construction d'un abri moustiquaire à une distance minimale de 4,6 m de la ligne arrière au lieu de 6 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 161, rue de l'Aigle, lot 5 920 730, zone P4P-36, district Pierre-Laporte.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 18e jour du mois de juin 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe